



Rapport d'évaluation de la demande de sous-catégorie B.3.11, catégorie B (Nouvelle étiquette des produits ou changements à l'étiquette des produits – nouveaux ravageurs)

N° de la demande : 2019-3981
Demande : Catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette des produits ou changements à l'étiquettes des produits – nouveaux ravageurs)
Produit : Herbicide Travallas
Numéro d'homologation : 31685
Ingrédients actifs (i. a.) : 3 g/L de métsulfuron-méthyl, 30 g/L de thifensulfuron-méthyl et 150 g/L de fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle)
Numéro de document de l'ARLA : **3046614**

Contexte

L'herbicide Travallas est homologué pour le contrôle sélectif postémurgent des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé du printemps, blé dur et blé d'hiver) et l'orge de printemps cultivés dans les provinces des Prairies et dans les terres de la Colombie-Britannique. Pour obtenir des renseignements précis sur l'utilisation, les taux et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle, il faut consulter l'étiquette du produit.

Objectif de la demande

L'objectif de la présente demande est d'inclure une revendication de contrôle pour la matricaire inodore jusqu'à 10 cm de hauteur sur l'étiquette de l'herbicide Travallas.

Analyse de la composition chimique et évaluation des effets sur l'environnement et sur la santé

Les évaluations de la chimie, de la santé et de l'environnement n'étaient pas requises, car il n'y a aucun changement à la composition chimique, à la formulation du produit ou au profil d'utilisation.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen se composaient de données provenant d'essais sur le terrain répétés, qui ont été menés en Alberta en 2014 et en 2018. Ces renseignements ont démontré que l'application de l'herbicide Travallas conformément au mode d'emploi de l'étiquette devrait fournir un contrôle acceptable de la matricaire inodore jusqu'à 10 cm de hauteur.

L'élargissement du spectre des mauvaises herbes sur l'étiquette de l'herbicide Travallas offre aux producteurs une autre option pour gérer la matricaire inodore difficile à contrôler dans le blé (blé du printemps, blé dur et blé d'hiver) et l'orge de printemps.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que l'information était suffisante pour appuyer la modification demandée à l'homologation de l'herbicide Travallas.

Référence

Numéro de l'ARLA 3021367 2019, Travallas Herbicide for control of scentless chamomile in wheat (spring, winter, durum) and barley, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, and 10.2.3.3(B).

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9